



Royal Canadian Mounted Police
Gendarmerie royale du Canada

RETURN BIDS TO :

RETOURNER LES SOUMISSIONS :

Bid Receiving Unit / Grope de la réception des soumissions

Procurement and Contracting Services
 73 Leikin Drive,
 Visitor Center - Building M1
 Mailstop # 15
 Ottawa, ON K1A 0R2

Attn: Shannon Plunkett (613) 843-3798

AMENDMENT TO THE INVITATION TO TENDER

Royal Canadian Mounted Police

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefore.

MODIFICATION À L'APPEL D'OFFRES

Gendarmerie royale du Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté l Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments – Commentaries

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Telephone No. – No de téléphone:

()

Facsimile No. – No de télécopieur:

()

Title-Sujet		
Construction – Hangar de neige - Iqaluit		
Solicitation No. – No. de l'invitation	Amend. – Modif.	Date
201601065	No. : 1	Le 10 juillet, 2015
Client Reference No. - No. de Référence du Client		
201601065		
GETS Reference No. – No de Référence du SEAG		
201601065		
Solicitation Closes – L'invitation prend fin		
at - à 14h00 HAE.		
on - le 24 juillet, 2015		
F.O.B. - F.A.B.		
Destination		
Address Enquiries to: - Adresser toute questions à :		
Eric Glynn - Contracting Authority		
Eric.glynn@rcmp-grc.gc.ca		
Telephone No. - No de téléphone	Fax:	
613-843-5533	613-825-0082	
Destination of Goods - Destinations des biens:		
See Herein		
Instructions : See Herein / Voir aux présentes		
Delivery Required – Livraison exigée:		
See Herein		
Name and Title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm.		
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur		



Royal Canadian Mounted Police

Gendarmerie royale du Canada

Modification #1 de sollicitation 201601065 a été délivré à répondre aux questions et réponses - Partie 1, et modifier le document de sollicitation.

Questions et réponses - Partie 1:

Q1 – En ce qui concerne IP01 (4) (a) qui stipule "utiliser un système de numérotation correspondant à la demande de soumissions", pouvez-vous s'il vous plaît spécifier la section de la demande de soumissions que le système de numérotation doit correspondre à?

R1 – Ceci est une instruction pour veiller à ce que tous les soumissionnaires réfèrent les sections correctes de la demande au moment de répondre à l'exigence. Cela inclut tous les «Instructions générales», tous les "Instructions spéciales", et toutes les annexes. ** Plus précisément, en vertu de l'annexe «E» - Critères d'évaluation pour les avantages pour les Inuit, nous demandons que les soumissionnaires répondent à chaque critère comme il est indiqué dans la demande. (ex: O1, O2, O3).

Q2 – En ce qui concerne l'annexe «E» - Critères d'évaluation pour les avantages pour les Inuit, les Directives de Soumissionnaire indiquent que «le soumissionnaire est de répondre à des critères d'évaluation en utilisant les formats de tableau ci-dessous". Pouvez-vous s'il vous plaît confirmer si vous souhaitez avoir la réponse sous forme de tableau ou si cela est en fait une référence au format de numérotation préféré à IP01 (4) (a)?

R2 – Comme par R1 ci-dessus, nous demandons que les soumissionnaires répondent à chaque critère comme il est indiqué dans la demande. Le format de table exacte n'a pas besoin d'être suivi, tant il est clair à des fins d'évaluation.

Q3 – IP11 indique que quatre (4) copies papier de la proposition technique doivent être soumises. Cette partie du document est tributaire de l'information sous-traitant qui sera reçu jusqu'à la veille de la clôture. Cela peut être difficile car nos bureaux sont à Iqaluit, au Nunavut. Actuellement, nous aurions besoin de soumettre la proposition technique et ensuite soumettre un amendement qui devrait être intégré dans le document de base. Clarity peut également être perdue par une tentative de modification de la proposition technique. Depuis la Proposition Technique ne contiendra aucune information de prix, nous vous recommandons d'envisager l'acceptation des propositions techniques par fax ou par courriel.

R3 – Comme par IP11, nous avons besoin de quatre (4) copies papier de la proposition technique à soumettre à la clôture de soumission. Nous pensons que les changements de dernière minute seront mineurs dans la nature, et en tant que tels, peuvent encore être déposées par télécopieur avant la date et l'heure de clôture. **S'il vous plaît noter que les offres et les amendements aux offres ne seront pas acceptés par courriel.**



Royal Canadian Mounted Police

Gendarmerie royale du Canada

Q4 – Nous croyons que répondre aux Critères cotés de cette sollicitation serait trop de temps pour respecter la date de clôture de cette sollicitation. Pouvez-vous s'il vous plaît, soit supprimer la composante des critères cotés, ou de prolonger la période de sollicitation par un deux (2) semaines supplémentaires?

R4 – Nous avons décidé de supprimer les critères cotés pour cette exigence. La nouvelle méthode de sélection sera "Critères techniques obligatoires" (ie. La soumission recevable avec le prix le plus bas évalué sera recommandée pour attribution d'un contrat).

Les modifications suivantes seront apportées à la sollicitation:

1. Sous IP10, Accord sur les revendications territoriales du Nunavut, Partie 1 - Sélection de l'entrepreneur, SUPPRIMER "la plus élevée combinée mérite technique (25%) et le prix (75%) - A0027T (2012-07-16)", et REMPLACER par «Critères techniques obligatoires - A0031T (2010-08-16) ».
2. Under **IP12 Procédures d'évaluation et méthode de sélection, les parties 2 et 3, SUPPRIMER dans son intégralité, et le REMPLACER par le texte suivant:**
 - “2. **Méthode de sélection**
 - 2.1 **Critères techniques obligatoires - A0031T (2010-08-16)**

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix le plus bas évalué sera recommandée pour attribution d'un contrat ".
3. Sous **Annexe «E» - Critères d'évaluation des avantages pour les Inuit, section "Exigences cotées", SUPPRIMER dans son intégralité.**

**TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DE LA
SOLLICITATION RESTENT INCHANGES.**